



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 juillet 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 2030 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau et de l'état d'avancement de l'application de la résolution et du mandat du BINUGBIS, le présent rapport traite des principaux faits nouveaux survenus dans le pays depuis mon rapport du 21 octobre 2011 (S/2011/655), à l'exception des faits survenus du 12 au 30 avril 2012 que j'aborde dans mon rapport spécial sur la situation en Guinée-Bissau du 30 avril 2012 (S/2012/280).

II. Principaux faits nouveaux

A. Évolution de la situation sur les plans politique et militaire et sur le plan de la sécurité

1. Situation politique

2. La période sur laquelle porte le présent rapport a été marquée par la montée des tensions politiques entre le parti au pouvoir et l'opposition, la méfiance croissante entre les dirigeants politiques et militaires dans le pays, les préparatifs de l'élection présidentielle anticipée à la suite du décès du Président Malam Bacai Sanha le 9 janvier 2012 et le coup d'État du 12 avril 2012 et ses répercussions.

3. La disparition du Président Sanha n'a fait qu'exacerber les tensions politiques déjà marquées en amenant l'opposition à demander la mise en place d'un mécanisme de transition en dehors des dispositions constitutionnelles. Le 9 janvier, le Groupe d'opposition démocratique, une alliance d'importants partis d'opposition dans le pays, a manifesté son manque de confiance à l'égard du Président par intérim, Raimundo Pereira, qui a pris la direction du pays à la mort du Président Sanha. Lors d'une réunion avec les membres du BINUGBIS, le 13 janvier, Sory Djaló, le dirigeant par intérim du Parti du renouveau social (PRS), a informé la



mission que l'opposition sollicitait d'urgence des consultations avec le Gouvernement sur les dispositions transitoires, en particulier pour savoir quand aurait lieu l'élection présidentielle.

4. Le 15 janvier, le Président par intérim Raimundo Pereira a eu des entretiens avec un large éventail de partis politiques, ainsi qu'avec des membres d'organisations militaires et de la société civile pour qu'ils conviennent ensemble d'un calendrier pour l'élection présidentielle, la Constitution prévoyant la tenue d'élections dans un délai de 60 jours en cas de décès du Président. Ces entretiens ne se sont pas déroulés dans le même esprit de collaboration que les concertations sur la tenue d'élections anticipées à la suite de l'assassinat du Président João Bernardo Vieira en mars 2009. À l'exception du parti au pouvoir, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), et du Parti de la nouvelle démocratie, représenté au Parlement, tous les partis politiques ont insisté pour que des élections soient organisées dans un délai de 60 jours conformément à la Constitution, bien que la Commission électorale nationale ait jugé qu'il faudrait plus de temps pour les préparer, y compris pour mener à bien un processus complet d'inscription des électeurs pour s'assurer que les listes électorales sont à jour. La Commission électorale nationale a estimé qu'environ 55 000 personnes ayant le droit de voter seraient exclues du processus électoral si les listes datant de 2008 n'étaient pas actualisées. Un accord est finalement intervenu sur la date du 18 mars pour la tenue de l'élection présidentielle.

5. À la demande du Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior, l'ONU, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a aidé les autorités nationales à mobiliser des fonds et a fourni une assistance technique à la Commission électorale nationale en vue de la conduite des élections. Le déroulement de deux tours a été prévu lors de l'établissement du budget, d'un montant estimatif de 4,9 millions de dollars des États-Unis. Une enveloppe distincte de 600 000 dollars a été prévue pour assurer la sécurité des élections. Le Brésil, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission européenne, l'Afrique du Sud, le Japon, le Nigéria, le Pakistan, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie ont fourni des contributions au moyen du fonds commun du PNUD à l'appui des efforts déployés par la Commission électorale nationale pour organiser l'élection, tandis que la Chine et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont apporté un appui direct au Gouvernement. Le BIGNUBIS a facilité des réunions de coordination entre les missions internationales d'observation électorale en Guinée-Bissau avant et après l'élection présidentielle du 18 mars.

6. Le 4 février, le Comité central du PAIGC a choisi comme candidat à l'élection présidentielle le dirigeant du parti et Premier Ministre, Carlos Gomes Júnior. Les deux autres candidats du PAIGC, qui étaient en lice, Serifo Nhamadjo, Premier Vice-Président de l'Assemblée nationale, et Baciro Djá, Ministre de la défense, ont par la suite décidé de se présenter à l'élection présidentielle en qualité de candidats indépendants. Le fait que le dirigeant du PAIGC avait décidé d'obtenir l'approbation au moyen d'un vote public et non lors d'un scrutin secret a provoqué une importante controverse au sein du parti et aggravé les discussions internes. Le 9 février, M. Gomes Júnior a abandonné à titre temporaire ses fonctions de Premier Ministre afin de faire campagne pour l'élection. Il a nommé Maria Adiatu Djaló Nandinga, Ministre du Conseil des ministres et Ministre de la communication, pour le remplacer pendant cette période. Le 13 février, le Groupe d'opposition

démocratique a annoncé qu'il avait formé une requête auprès de la Cour suprême pour obtenir l'annulation de la candidature de M. Gomes Júnior au motif que les dispositions constitutionnelles ne lui permettaient pas de se présenter à l'élection présidentielle.

7. Le 20 février, un groupe d'environ 200 jeunes, mené par le candidat à l'élection présidentielle du Congrès national africain, Braima Djaló, a manifesté devant les locaux de la Commission électorale nationale en raison du fait qu'il ne leur était pas possible de voter car ils n'avaient pas été inscrits sur les listes. Les manifestants ont été dispersés à l'aide de gaz lacrymogène par les membres de la police d'intervention rapide. Toutefois, immédiatement après l'incident, des éléments de la police d'intervention rapide ont été agressés et désarmés par des membres des forces armées. Le 21 février, mon Représentant spécial a rencontré le chef d'état-major des forces armées, le général António Indjai, pour lui parler de l'incident. Il lui a rappelé les compétences juridiques respectives de la police et des forces armées et a souligné qu'il était nécessaire que les deux entités collaborent pour veiller à ce que le processus électoral se déroule en toute sécurité. Le BINUGBIS a fourni ensuite un appui technique dans le cadre de la mise en place d'un commandement commun pour les questions de sécurité et d'ordre public afin d'assurer le bon déroulement du processus électoral.

8. Le 22 février, lors d'une réunion avec mon Représentant spécial, le candidat à la présidence Koumba Yalá a sollicité l'aide de l'ONU pour faciliter les échanges entre partis politiques en vue du report des élections. Il a fait valoir qu'il fallait s'assurer de la participation au processus électoral de toutes les personnes ayant le droit de vote pour garantir que l'élection se fasse de manière libre et transparente. Il a jugé que si l'on organisait l'élection à la hâte, cela risquerait d'entraîner une situation d'instabilité sur le plan politique et en ce qui concerne la sécurité. Mon Représentant spécial lui a rappelé que la décision de tenir l'élection le 18 mars avait été prise par tous les principaux acteurs nationaux, y compris le parti qui soutenait sa candidature, le PRS, à la suite d'intenses consultations lors desquelles on avait tenu compte du risque que les jeunes non inscrits sur les listes soient privés de leur droit. À la suite de la réunion, mon Représentant spécial a informé le Président par intérim, M. Pereira, de la demande de M. Yalá et l'a encouragé à rencontrer les parties prenantes sur le plan politique pour examiner la question avec elles.

9. Le 29 février, la Cour suprême a annoncé qu'elle avait approuvé 10 des 14 candidatures à l'élection présidentielle qui lui avaient été soumises, y compris celles de Koumba Yalá (indépendant) de Carlos Gomes Júnior (PAIGC), de Serifo Nhamadjo (indépendant), d'Henrique Pereira Rosa (Indépendant) et du Ministre de la défense Baciro Djá (Indépendant). Braima Djaló (ANC), a retiré sa candidature le 5 mars, estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour garantir des élections libres et équitables.

10. En dépit de tensions croissantes, la campagne électorale s'est déroulée du 2 au 16 mars de manière pacifique et sans incident. Le premier tour de l'élection, le 18 mars, s'est également passé dans le calme et de manière ordonnée. Cependant, l'assassinat d'un ancien chef des services de renseignements militaires, Samba Djaló, devant son domicile à Bissau, par des individus en uniforme, après la fermeture des bureaux de vote, a entaché la journée électorale. Le Président de la Commission électorale nationale et le porte-parole des forces armées ont réfuté la thèse d'un lien quelconque entre cet assassinat et le processus électoral. À la suite

de l'incident, l'ancien chef d'état-major des armées, le vice-amiral Zamora Induta, s'est réfugié dans les locaux de l'Union européenne le 21 mars, affirmant craindre pour sa vie.

11. Les missions internationales d'observation électorale, dont l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), la CEDEAO, le Nigéria et le Royaume-Uni, ont estimé de manière unanime que l'élection du 18 mars s'était déroulée de manière crédible, démocratique et transparente. Toutefois, le 20 mars, cinq candidats – Koumba Yalá, Serifo Nhamadjo, Henrique Rosa, Afonso Té et Serifo Baldé – ont dénoncé des fraudes dans le scrutin et demandé l'annulation des résultats. Ils ont également demandé que soit organisée une nouvelle élection après l'établissement des listes électorales. Mon Représentant spécial s'est immédiatement entretenu avec les principales parties prenantes nationales et internationales dans le but de désamorcer les tensions et de trouver rapidement les moyens de sortir de cette impasse électorale.

12. Le 28 mars, le Président de la Commission électorale nationale a annoncé le résultat final de l'élection, Carlos Gomes Juniór obtenant le plus grand nombre de voix (48,97 %), avec Koumba Yalá en deuxième position (23,36 %). La Commission a annoncé que le second tour entre les deux candidats aurait lieu le 22 avril. Le 29 mars, les cinq candidats qui avaient déclaré que le scrutin du 18 mars avait été manipulé ont fait appel auprès de la Cour suprême pour faire annuler les résultats du premier tour des élections, au motif de « fraudes généralisées ». Le même jour, à la suite d'une réunion organisée par le Président par intérim avec les parties prenantes nationales, un comité de médiation interconfessionnel, dirigé par l'évêque et les imams de Bissau, a été créé pour trouver une issue à cette impasse et à permettre l'achèvement du processus électoral.

13. Les parties prenantes régionales, continentales et internationales sont également intervenues pour trouver une solution à la crise postélectorale. Le 31 mars, une mission tripartite Union africaine/CEDEAO/ONU, dirigée par le Président de la Commission de la CEDEAO et à laquelle participait mon Représentant spécial s'est réunie avec les parties prenantes nationales à Bissau. Elle a souligné qu'il n'y aurait aucun compromis sur les principes fondamentaux de l'état de droit et a affirmé avec eux qu'aucune confiscation du pouvoir par des moyens non constitutionnels ne serait tolérée. À la suite de la nomination par la CEDEAO du Président guinéen Alpha Condé en qualité de médiateur pour trouver une issue à l'impasse électorale en Guinée-Bissau, mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry le 4 avril pour informer le Président Condé des activités de stabilisation menées par l'ONU et d'autres partenaires internationaux dans le pays. Le 6 avril, la CEDEAO a publié une déclaration réaffirmant sa politique de tolérance zéro en ce qui concernait les prises de pouvoir anticonstitutionnelles et invitant tous les acteurs politiques à faciliter l'achèvement du processus électoral.

14. Le 11 avril, à la suite du rejet par la Cour suprême de l'appel formé par les cinq candidats qui avaient contesté les résultats du premier tour, la Commission électorale nationale a déclaré que le second tour des élections aurait lieu le 29 avril et que la campagne électorale se déroulerait du 13 au 27 avril. Le 12 avril, en début de soirée, M. Yalá, prenant la parole au nom de ces cinq candidats, a déclaré qu'il n'y aurait pas de second tour et que toute personne qui serait surprise à faire campagne aurait à « faire face aux conséquences de ses actes ». Plus tard dans la

soirée, les militaires ont mené un coup d'État, lors duquel ils ont arrêté et placé en détention le Président par intérim M. Pereira et le Premier Ministre Gomes Júnior.

15. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport spécial du 30 avril 2012, immédiatement après le coup d'État, la CEDEAO a organisé une médiation entre la junte militaire, les partis politiques et la société civile en Guinée-Bissau en vue de restaurer pleinement l'ordre constitutionnel dans le pays.

16. Le 3 mai, la CEDEAO a tenu à Dakar un sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement à l'occasion duquel elle a appelé de nouveau au retour de l'état de droit dans le pays et à la libération de toutes les personnes détenues de manière illégale. Elle a également rappelé sa recommandation qu'une période transitoire de 12 mois soit engagée afin de permettre l'examen des textes juridiques, le lancement de réformes, notamment dans le secteur de la sécurité, et la tenue d'une nouvelle élection présidentielle. Elle a aussi recommandé que l'Assemblée nationale élise une nouvelle équipe à sa tête : ainsi, le Président de l'Assemblée nouvellement élu assumerait le rôle de président par intérim et son vice-président celui de président du Parlement. Elle a par ailleurs recommandé que le mandat des parlementaires soit prolongé pour couvrir la période de transition. En réponse, le PAIGC a publié le 5 mai une déclaration par laquelle il remerciait la CEDEAO de ses efforts en faisant valoir que certaines de ses recommandations n'étaient pas compatibles avec la Constitution.

17. Le 3 mai, le Conseil de l'Union européenne a prononcé à l'encontre de six membres de la junte militaire, dont le général António Indjai et le porte-parole des forces armées, le lieutenant-colonel Daba Na Walna, une interdiction de voyager, assortie d'un gel des avoirs. Le 10 mai, l'Union européenne a inscrit 15 noms supplémentaires sur cette liste des individus interdits de territoire et frappés par un gel des avoirs. Le 5 mai, la CPLP a adopté, à l'issue d'une réunion ministérielle à Lisbonne, une résolution dans laquelle elle demandait de nouveau le retour de l'ordre constitutionnel, le rétablissement du Président et du Premier Ministre par intérim dans leurs fonctions et l'achèvement du processus électoral du 18 mars.

18. Le 10 mai, une délégation de la CEDEAO dirigée par le Ministre nigérian des affaires étrangères, Nurudeen Mohammed, et composée du Ministre de la défense de la Côte d'Ivoire, d'un conseiller spécial du Président Ouattara, ainsi que des chefs d'état-major des armées de la Côte d'Ivoire et du Nigéria, est arrivée à Bissau pour poursuivre les efforts de médiation de la CEDEAO. Ils ont rencontré le PAIGC, la junte militaire, le Groupe d'opposition démocratique, les cinq candidats à la présidence, des représentants de la société civile et le comité de médiation interreligieux. Lors d'une conférence de presse le 11 mai, M. Mohammed a exclu la possibilité d'un retour au pouvoir du Président par intérim Raimundo Pereira et du Premier Ministre Carlos Gomes Júnior. Plus tard dans la journée, après une séance plénière avec toutes les parties prenantes sur le plan national, il a annoncé que la majorité souhaitait que ce soit le Président par intérim de l'Assemblée nationale, Serifo Nhamadjo, qui dirige le processus de transition. Il a demandé à M. Nhamadjo d'ouvrir immédiatement des consultations avec les acteurs concernés à l'échelle nationale, notamment la junte militaire, pour qu'ils tombent d'accord sur la nomination d'un premier ministre qui serait chargé de former un gouvernement d'unité nationale. Il a également demandé à l'Assemblée nationale d'élire à sa tête une nouvelle équipe. Les représentants de la société civile et des ex-combattants et la PAIGC ont rejeté cet accord, et le chef de la délégation du PAIGC, Augusto

Olivais, a fait valoir qu'il était « anticonstitutionnel » et venait récompenser les auteurs du coup d'État.

19. Le 16 mai, 17 partis ont signé un Pacte de transition politique, y compris le PRS, principal parti d'opposition au Parlement, avec 28 sièges sur 100, et le Parti républicain pour l'indépendance et le développement, qui détient trois sièges. Toutefois, le PAIGC, premier parti au Parlement, avec 67 sièges, ne l'a pas signé. Le Pacte, présenté comme un cadre juridique qui permettrait d'accompagner le pays jusqu'au retour du droit constitutionnel, prévoyait une période de transition d'un an, ainsi que la désignation d'un président de la République de transition, doté de pleins pouvoirs, à l'exception de celui de renvoyer le Premier Ministre, et la prolongation d'un an de la législature de l'Assemblée nationale, qui devait s'achever en novembre 2012. Le 18 mai, le Président par intérim de l'Assemblée nationale, la junte militaire et les signataires du Pacte ont signé un autre accord par lequel ils s'engageaient à faciliter la réforme du secteur de la sécurité et à collaborer avec les autorités pour faire toute la lumière sur les « meurtres commis depuis la dernière loi d'amnistie » en 2008. Ils sont aussi convenus de renvoyer les militaires « dans leurs casernes » et de demander à l'Assemblée nationale d'accorder l'amnistie aux auteurs du coup du 12 avril. Enfin, ils sont convenus que les nominations ministérielles feraient l'objet de consultations avec les responsables politiques signataires du Pacte et la junte militaire.

20. Le 18 mai, le Président de transition a fait prêter serment au nouveau Premier Ministre de transition, Rui Duarte de Barros, un des membres du PRS. Un cabinet de 15 ministres et 13 secrétaires d'État, des technocrates et des personnes qui avaient appuyé les arrangements de transition, ont prêté serment le 23 mai. Bien que le Président de transition ait formé le vœu que 30 % des postes soient occupés par des femmes, seules deux femmes ont été nommées au Cabinet au rang de secrétaires d'État. Le même jour, le Président de transition a déclaré que le Gouvernement devait régler sans plus tarder la question du versement des salaires des fonctionnaires et veiller à ce que les enfants puissent finir leur année scolaire, interrompue par des grèves d'enseignants et les suites du coup d'État du 12 avril. Le Président de transition s'est aussi engagé à faire toute la lumière sur les assassinats politiques des mois de mars et juin 2009 et à permettre la réalisation d'un audit international des affaires du gouvernement déchu. Par ailleurs, il a défini la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants comme des objectifs clefs du Gouvernement de transition. Le 22 mai, le porte-parole de la junte a annoncé la dissolution du « Commandement militaire » responsable du coup d'État du 12 avril.

21. Dans un mémorandum publié le 14 juin, le PAIGC a noté qu'il devrait être autorisé à former un nouveau gouvernement et que l'Assemblée nationale devrait suivre le règlement en vigueur, notamment en ce qui concerne l'élection d'une nouvelle présidence à sa tête. Le 15 juin, lors d'une réunion de mon Représentant spécial avec les représentants de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne et du PAIGC, la délégation du parti a de nouveau défendu ce point de vue.

2. Évolution de la situation sur le plan militaire et en ce qui concerne la sécurité

22. Le 26 décembre 2011, des éléments de l'armée ont attaqué l'armurerie d'état-major et y auraient pris des armes. Après l'incident, 24 hommes, dont le chef d'état-

major de la marine, José Américo Bubo Na Tchuto, son adjoint, Gletche Na Gana, un ancien chef d'état-major de l'armée, le général Watna Na Laie et un civil, ont été arrêtés. Le contre-amiral Bubo Na Tchuto a nié toute connaissance de l'affaire et toute implication. Il a finalement été relâché le 20 juin 2012. Bien que le Gouvernement bissau-guinéen ait d'abord nié qu'il y ait eu une tentative de coup d'État, le Premier Ministre a annoncé le 30 décembre qu'un complot visant à mettre fin à ses jours et à assassiner le général António Indjai avait été déjoué. Les réactions de la communauté internationale face aux événements du 26 décembre ne se sont pas faites attendre. Le 27 décembre, j'ai condamné le recours à la force et demandé à ce qu'une enquête soit menée en bonne et due forme. L'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne ont aussi condamné ces actes militaires.

23. Le 26 décembre, des membres de la police et des forces armées ont ensemble effectué une perquisition au domicile du parlementaire du PAIGC Roberto Cachéu, critique virulent du Premier Ministre Carlos Gomes Júnior. Lors de cette perquisition, à l'occasion de laquelle des armes auraient été trouvées, un échange de tirs a eu lieu et un des membres de la police d'intervention rapide a essuyé des blessures auxquelles il n'a pas survécu. Les membres de la police d'intervention rapide qui étaient présents ont accusé l'adjudant Yaya Dabó, frère de l'ancien Ministre de l'administration territoriale et du candidat présidentiel Baciro Dabó, assassiné le 4 juin 2009, d'avoir tué leur partenaire. Le 27 décembre, des membres de la police d'intervention rapide ont abattu l'adjudant Dabó tandis qu'il allait se rendre aux autorités. Le Ministre de l'intérieur a ouvert une enquête, qui est toujours en cours.

24. Le 29 décembre, le Groupe d'opposition démocratique a demandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur les événements survenus le 26 décembre et a qualifié la mission technique angolaise pour la réforme du secteur de la sécurité, qui avait été envoyée à Bissau dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale entre les Gouvernements angolais et bissau-guinéen, de « garde prétorienne » et de « présence militaire étrangère ». Selon le général Indjai, la mission n'avait pas respecté l'accord conclu avec le Gouvernement en déployant plus d'hommes et de matériel militaire que prévu. Le 3 avril, le Gouvernement a balayé les accusations du général Indjai et réaffirmé que la mission resterait dans le pays et que sa présence serait renforcée. Néanmoins, le même jour, une délégation angolaise en Guinée-Bissau, dirigée par le Ministre de la défense Cândido Van Duném, a fait savoir, par un message du Président Eduardo dos Santos au Président par intérim, que la mission pour la réforme du secteur de la sécurité se retirerait immédiatement. Il a expliqué que l'Angola avait souhaité contribuer à la modernisation des forces armées mais qu'il ne voulait pas devenir un facteur de déstabilisation provoquant des dissensions internes entre les acteurs nationaux.

25. Après la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO de déployer une force militaire en Guinée-Bissau, le premier contingent de la Force de la Mission de la CEDEAO à Bissau (ECOMIB), composé de 73 membres de l'unité de police constituée du Burkina Faso, est arrivé à Bissau le 17 mai. Au 2 juillet, la Force avait déployé 611 hommes, sur un effectif autorisé de 629. Elle a reçu pour mandat de veiller à ce que le retrait de la mission angolaise pour la réforme du secteur de la sécurité s'opère sans danger, de faire régner la sécurité pendant la période de transition et d'appuyer les efforts déployés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité conformément aux termes prévus dans la feuille

de route de la CEDEAO et de la CPLP. Le 9 juin, la mission angolaise a fini de se retirer du pays avec le concours de l'ECOMIB.

B. Évolution de la situation sur les plans économique et social

26. Le coup d'État du 12 avril et la crise politique qu'il a déclenchée ont eu immédiatement des répercussions négatives sur les conditions socioéconomiques dans le pays, et notamment sur la campagne de promotion de la culture des noix de cajou. Il est donc peu probable que le taux de croissance initialement prévu par le Fonds monétaire international (FMI), de 4,5 %, soit atteint en 2012. Les organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD et le Programme alimentaire mondial (PAM), ont déployé des efforts aux côtés des principaux acteurs nationaux pour encourager le commerce des noix de cajou dans le pays.

27. L'évolution de la situation a aussi profondément affecté la confiance des donateurs et des investisseurs dans l'économie, que le gouvernement déchu était progressivement parvenu à rétablir. La Banque africaine de développement, le FMI et la Banque mondiale, qui fournissent un appui budgétaire important à la Guinée-Bissau, ont tous suspendu leurs programmes dans le pays. Le climat d'incertitude concernant les recettes internes et externes, ainsi que son impact sur la capacité du Gouvernement de faire face à ses obligations, notamment pour ce qui est du versement des salaires aux fonctionnaires, restent gravement préoccupants.

28. Pendant l'année scolaire 2011/12, une série de grèves chez les enseignants a provoqué la fermeture de plus de 70 % des établissements scolaires et environ 50 jours de classe auraient été perdus, sur un total de 175 jours. Le coup d'État du 12 avril a aussi eu pour effet de perturber le calendrier scolaire. L'UNICEF et d'autres partenaires internationaux ont lancé des interventions d'urgence pour que le programme puisse être suivi de manière accélérée et pour prolonger l'année scolaire.

29. Pendant la période considérée, le Conseil municipal de Bissau s'est mis en grève et n'a assuré que des services minimums, en limitant notamment la collecte des déchets. Compte tenu des épidémies de choléra qui ont éclaté récemment dans plusieurs pays d'Afrique occidentale et centrale, le risque est grand qu'une épidémie se déclenche aussi en Guinée-Bissau, alors que le pays était pourtant débarrassé du choléra depuis 2008. En réponse, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Union européenne aident les organisations non gouvernementales nationales à renforcer les dispositifs de surveillance épidémiologique pour pouvoir dépister les cas de choléra le cas échéant et prendre immédiatement des mesures.

30. Les organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, le BINUGBIS, le PAM et l'OMS, ont aidé le Ministère de la santé à organiser une campagne du 1^{er} au 4 novembre 2011 pour distribuer plus de 879 000 moustiquaires à plus de 209 000 foyers. Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a continué d'aider le Ministère de la santé à promouvoir des coopératives d'assurance maladie communautaires face aux complications en matière de santé maternelle.

31. Pendant la période examinée, le FNUAP a soutenu des activités de promotion et de protection de la santé procréative et sexuelle des adolescents et des jeunes dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu avec le Brésil en matière de coopération. Par ailleurs, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en coordination avec d'autres partenaires internationaux, a apporté un appui technique aux autorités nationales afin de mettre en place un plan stratégique national de lutte contre le VIH.

III. Application du mandat du BINUGBIS

A. Renforcement des capacités des institutions nationales et promotion d'un dialogue politique ouvert à tous et de la réconciliation nationale

32. Compte tenu de la mort du Président Sanha, la conférence nationale sur la consolidation de la paix (« Vers la consolidation de la paix et le développement : causes, prévention, règlement et conséquences du conflit en Guinée-Bissau »), qui devait se dérouler du 14 au 18 janvier 2012 sous l'égide du Président, n'a pu avoir lieu. Avant la disparition du Président Sanha, le PNUD et le BINUGBIS ont fourni un appui technique à la Commission chargée d'organiser la conférence nationale. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, le PNUD a ainsi dispensé à cette commission un soutien sur le plan administratif et en matière de production radiophonique de décembre 2011 à janvier 2012. Le BINUGBIS a aussi mobilisé une équipe multidisciplinaire dont les activités étaient coordonnées par l'Institut national de recherche pour établir la documentation en vue de la conférence nationale.

B. Appui fourni à la police et aux dispositifs nationaux de sécurité et de justice pénale

33. Le 25 octobre, le PNUD a signé un accord avec le Président du Parlement pour appuyer le renforcement de la capacité législative du Parlement grâce à des activités de formation et à la mise en place d'une équipe d'experts au service des divers comités parlementaires. Par ailleurs, le 28 octobre, le PNUD et le Ministre de la justice ont signé un accord pour aider le Centre national de formation juridique à organiser des cours de formation à l'intention des juges et des procureurs. La Guinée-Bissau s'est ainsi dotée pour la première fois d'un établissement de certification professionnelle à caractère obligatoire pour assurer la formation et la sélection des magistrats.

34. Le Ministère de la justice, appuyé par le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs du United States State Department et le BINUGBIS, a organisé un forum national sur la justice pénale du 15 au 17 novembre, qui a été l'occasion, pour les acteurs du secteur de la justice, de débattre des stratégies nationales de prévention et de lutte contre la criminalité nationale et internationale, en particulier pour les crimes à l'encontre des groupes les plus vulnérables, comme les femmes, les jeunes et les enfants.

35. Dans le cadre de ses efforts pour aider le pays à mettre un terme à l'impunité et à renforcer le système de justice pénale, le BINUGBIS a facilité le lancement d'un programme de protection des témoins en Guinée-Bissau, qui a débouché sur l'approbation d'un projet de loi sur la protection des témoins et de certaines personnes par le Conseil des ministres le 29 décembre 2011.

36. En décembre 2011, le BINUGBIS a ouvert des bureaux régionaux à Bafatá et Mansoa pour renforcer la coopération et la coordination avec les institutions nationales de maintien de l'ordre dans les régions et former et encadrer le personnel qui serait affecté dans les commissariats de police modèles financés par le Fonds pour la consolidation de la paix. En attendant, avec l'appui du BINUGBIS, environ 4 000 personnes ont été enregistrées dans le cadre du processus de sélection et de certification du personnel de police et de sécurité. Inspirés par le succès de cette initiative, les Ministères de la défense et de la fonction publique ont décidé d'avoir recours aux mêmes méthodes dans le cadre des réformes des secteurs de la défense et de l'administration. L'Institut national de la défense du Ministère de la défense est de nouveau pleinement fonctionnel depuis le 16 mai, grâce au financement du BINUGBIS.

37. Pendant la période considérée, le PNUD, le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales, ont conclu un partenariat pour mettre en place un programme de formation spécial sur les droits de l'homme et les opérations carcérales à l'intention des directeurs de prison et des gardiens. Une équipe d'experts du PNUD, du BINUGBIS, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du Ministère de la justice et des organisations non gouvernementales Manitesse et Comissão Justiça e Paz a été constituée pour conduire une évaluation des besoins et des capacités en matière de formation du personnel pénitentiaire. Par ailleurs, le 17 avril, une équipe de protection a été créée avec des membres du PNUD, du HCR, de l'UNICEF, du BINUGBIS, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du PAM, de l'OMS, de l'Union européenne, de Manitesse, de Comissão Justiça e Paz et de Plan International pour recenser les problèmes et les besoins les plus urgents dans le secteur des prisons et y répondre de manière coordonnée.

38. Pendant la période à l'examen, les quatre centres d'accès à la justice ouverts dans les régions de Bissau, Cacheu et Oio avec le soutien technique et financier du PNUD ont prodigué une expertise juridique, des conseils et des informations pour plus de 1 300 affaires, dans 20 % des cas à des femmes. Ils ont aussi organisé des sessions de sensibilisation sur les droits des enfants, ceux des femmes, l'égalité des sexes, les détentions illégales et la justice traditionnelle à l'intention de plus de 4 000 citoyens. La plupart des cas dont se sont occupés les centres avaient trait à des affaires de terres et de biens immobiliers, de droit du travail, de droit de la famille ou d'abus et de violence domestique.

C. Coordination de la réforme du secteur de la sécurité

39. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial a tenu des consultations avec les diverses parties prenantes à l'échelle nationale et internationale pour faciliter la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau. Il a tenu une réunion le 25 octobre 2011 pour examiner le soutien

apporté par la communauté internationale à cette réforme avec la participation des partenaires internationaux dans ce domaine et de la délégation de la Commission de la CEDEAO, qui s'était rendue à Bissau pour y étudier avec les autorités nationales un projet de mémorandum d'accord sur les modalités d'application de la feuille de route pour la réforme du secteur de la sécurité établie par la CEDEAO et la CPLP. Le 29 novembre, mon Représentant spécial a informé le Premier Ministre du Cap-Vert de l'état du système de retraite, en soulignant qu'il fallait que la communauté internationale apporte son soutien aux caisses de retraite pour maintenir l'élan créé par le processus de réforme du secteur de la sécurité. Lors de cette réunion, le Cap-Vert a annoncé qu'il contribuerait à la caisse de retraite pour un montant de 4,5 millions de dollars.

40. Le BINUGBIS a continué d'aider les autorités nationales dans les efforts qu'elles déploient pour coordonner la réforme du secteur de la sécurité en participant aux mécanismes nationaux de coordination établis à cet effet. Dans le cadre de sa participation à un groupe de travail technique sur la réforme du secteur de la sécurité, le BINUGBIS a fourni son assistance technique en ce qui concerne le dispositif législatif relatif au secteur de la défense et le règlement intérieur de la commission chargée des caisses de retraite. Il a également contribué à l'harmonisation du cadre juridique national dans son ensemble en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité.

41. Le 4 janvier, le Premier Ministre a annoncé que le processus de démobilisation prévu dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité serait engagé le 23 janvier 2012. Cependant, la mort du Président Sanha le 9 janvier a bouleversé le calendrier initialement prévu, notamment pour ce qui est de l'identification des membres du personnel remplissant les critères fixés. À la fin du mois de janvier, le Gouvernement a communiqué au BINUGBIS la liste des premiers candidats, 100 policiers et 142 militaires, qui pouvaient prétendre au versement d'une retraite. Toutefois, aucun progrès n'a depuis lors été accompli pour faire progresser le processus de démobilisation.

D. Déminage humanitaire

42. Au mois de janvier, la Guinée-Bissau est devenue le dixième des États d'Afrique, parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, à déclarer avoir déminé toutes les zones affectées connues, conformément aux obligations qui étaient les siennes aux termes de la Convention. Le soutien de la communauté internationale, et en particulier du PNUD et des autres donateurs, tout au long des 11 années pendant lesquelles le programme a été exécuté s'est à cet égard révélé crucial. Les zones minées ou présumées dangereuses de sept régions, représentant plus de 5,8 millions de mètres carrés, ont fait l'objet d'une évaluation, et 3 724 mines antipersonnel, 318 mines d'autres types et plus de 182 000 explosifs ont été détruits.

E. Suivi, protection, promotion et prise en compte systématique des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et renforcement des capacités dans ce domaine

43. Après l'attaque perpétrée le 26 décembre 2011 contre l'armurerie d'état-major, le Bureau du Procureur général a constitué une commission d'enquête pour faire toute la lumière sur cet incident. Le 2 mars, 16 détenus ont été accusés de tentative de subversion de l'état de droit et d'association criminelle. Ils doivent bientôt être jugés. Les enquêtes ouvertes par la police judiciaire en rapport à l'assassinat de Yaya Dabó, le 27 décembre 2011, et à celui de l'ancien chef du renseignement militaire, Samba Djaló, le 18 mars, sont toujours en cours.

44. En ce qui concerne les enquêtes sur les violences politiquement motivées du 24 février, trois suspects ont été accusés d'homicides, de dégâts matériels et d'atteintes physiques graves dans le cadre de l'assassinat du chef d'état-major des forces armées, le général Tagme Na Waie, en mars 2009. Leur procès s'ouvrira prochainement. Pour ce qui est de l'assassinat du Président João Bernardo Vieira en mars 2009, le Bureau du Procureur général n'a toujours pas entendu les principaux témoins résidant à l'étranger, bien que le BINUGBIS et le PNUD se soient dits prêts à financer les voyages des magistrats bissau-guinéens à Lisbonne. Par ailleurs, aucun nouveau développement n'a été signalé en ce qui concerne les enquêtes relatives aux assassinats, en juin 2009, de l'ancien Ministre de l'administration territoriale, Baciro Dabó, et du représentant parlementaire Helder Proença, non plus que pour ce qui est des atteintes portées à l'ordre constitutionnel le 1^{er} avril 2010.

45. Pendant la période considérée, le BINUGBIS et l'UNICEF ont encouragé la diffusion de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Protocole de Maputo et des lois contre les mutilations génitales féminines et la traite des personnes. Le BINUGBIS a également contribué à l'établissement du projet de loi final contre la violence domestique, ainsi qu'à la formation des forces de l'ordre sur les questions des droits de l'homme et l'état de droit.

46. À l'issue de consultations poussées, les représentants du Gouvernement et des organisations de la société civile ont validé le 20 février la politique nationale pour l'égalité des sexes et l'équité, qui a été mise au point avec le concours du BINUGBIS, du FNUAP et d'ONU-Femmes. Toutefois, le Conseil des ministres doit encore l'approuver. ONU-Femmes a aussi fourni son soutien à la commission parlementaire spéciale qui a organisé huit ateliers régionaux sur le projet de loi contre la violence domestique à des fins de consultation. Les audiences publiques sur ce projet de loi ont été suspendues depuis le coup d'État du 12 avril.

47. À l'occasion des préparatifs de l'élection présidentielle, le BINUGBIS et ONU-Femmes ont aidé la Plate-forme politique des femmes à formuler une déclaration politique sur les besoins et les aspirations des Bissau-Guinéennes dans le cadre de l'élection. Sept des neuf candidats à la présidence ont signé cette déclaration le 9 mars à l'occasion de la Journée internationale de la femme. La Plate-forme a aussi collaboré avec la Commission électorale nationale pour concevoir et diffuser des messages destinés spécifiquement aux femmes dans le cadre du programme d'information des électeurs.

48. Le coup d'État du 12 avril s'est accompagné de toute une série de violations des droits de l'homme : détentions illégales et arbitraires, pillages et destruction de biens publics et privés, persécution des anciens membres du Gouvernement et des

institutions nationales, mauvais traitements lors des arrestations et dans le cadre des détentions, violation des droits à la liberté de mouvement, d'expression, d'association et de réunion pacifique et licenciements illégaux de fonctionnaires.

F. Appui aux efforts déployés à l'échelle nationale pour lutter contre le trafic illicite de stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des personnes

49. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'est rendu en Guinée-Bissau en compagnie de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest le 27 octobre 2011 pour y réaffirmer le soutien des Nations Unies aux efforts déployés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité transnationale organisée. À l'occasion de cette visite, le Directeur exécutif a ouvert la première réunion du Comité consultatif de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest à Bissau.

50. Trois cours de formation pilotes, sur la police de la circulation, la défense du personnel de police et le renseignement, ont été offerts à 70 personnes avec l'appui du Gouvernement brésilien et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime entre le 14 novembre et le 9 décembre 2011.

51. Du 15 au 21 février, avec le concours de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, du BINUGBIS, du PNUD, du Programme des Volontaires des Nations Unies et du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Ministère de l'intérieur et le Secrétariat national chargé de la lutte contre le VIH/sida ont conçu et mis en place une campagne de sensibilisation sur l'abus de stupéfiants qui a permis de toucher 7 172 personnes, dont 3 375 femmes.

G. Appui aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix

52. Le Comité directeur conjoint du Fonds national pour la consolidation de la paix s'est réuni à trois reprises pendant la période considérée et a approuvé un programme conjoint d'un budget de 5 millions de dollars pour promouvoir l'emploi et la génération de recettes, ainsi que les plans d'exécution de deux programmes conjoints pour un budget de 10 millions de dollars à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement des systèmes nationaux de sécurité et d'administration de la justice. Le 10 février, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement ont signé une convention de subvention au titre du Fonds pour la consolidation de la paix pour un montant de 2 803 738 dollars pour faciliter la réforme du secteur de la sécurité et la réintégration socioéconomique du personnel démobilisé. Une première tranche de 40 % a été versée au Gouvernement le 25 février.

53. Le 14 février, après que le Président de la formation Guinée-Bissau a demandé qu'un soutien plus important soit consenti en vue de l'organisation de l'élection présidentielle, les États Membres ont généreusement accepté de verser un montant d'environ 8 millions de dollars. Le 11 mai, le Président a réuni la formation Guinée-Bissau pour qu'elle étudie comment elle pouvait aider au mieux la Guinée-Bissau à

la suite du coup d'État du 12 avril. Elle a axé ses débats sur les principaux développements politiques et économiques et l'évolution de la situation sur le plan de la sécurité ainsi que sur les défis à surmonter en Guinée-Bissau pour consolider la paix, notamment la réforme du secteur de la sécurité, la revitalisation économique et la lutte contre la criminalité transnationale organisée, en particulier le trafic de stupéfiants.

54. Après que le Gouvernement de la Guinée-Bissau a demandé le soutien de la communauté internationale le 5 juin, le Président a réuni de manière informelle la formation pour examiner la situation en Guinée-Bissau et entendre un exposé du Premier Ministre destitué, Carlos Gomes Júnior. Lors de cette réunion, plusieurs participants ont noté que les arrangements transitoires en Guinée-Bissau n'étaient pas légitimes, qu'ils ne respectaient pas le principe de tolérance zéro à l'égard de toute confiscation du pouvoir par la force et qu'ils ne sauraient permettre le retour de la stabilité en Guinée-Bissau puisque le principal parti politique du pays en était exclu. Le 7 juin, lors de la neuvième session de travail du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau, à Abidjan, le Président a fait une déclaration au nom de la formation en demandant aux grands partenaires internationaux de convenir d'une stratégie conjointe afin de faire face aux multiples défis rencontrés en Guinée-Bissau pour consolider la paix et de s'attaquer aux racines de la crise traversée par le pays.

55. Après le coup d'État du 12 avril, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a approuvé l'octroi de crédits d'un montant de 390 000 dollars à la FAO pour permettre la distribution de semences à 8 000 familles, en particulier à des ménages dirigés par des femmes, en zones rurales. Cette intervention contribuera à la stabilisation de la situation dans les communautés en améliorant les conditions de vie des bénéficiaires.

H. Coopération régionale, partenariats et mobilisation de ressources

56. Le 28 novembre, l'UEMOA a annoncé le versement au Gouvernement de la Guinée-Bissau d'un montant de 1 milliard de francs CFA (2 millions de dollars) à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité. Le 9 décembre, mon Représentant spécial a rencontré le Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, en sa qualité de Président de l'Union africaine, pour étudier les moyens d'améliorer le soutien apporté par l'Union africaine en ce qui concerne la caisse de retraite et d'autres projets prioritaires ayant trait à la réforme du secteur de la sécurité dans le pays. Le Président Obiang Nguema s'est dit prêt à organiser une campagne de mobilisation de ressources en faveur de la Guinée-Bissau en marge du Sommet de l'Union africaine de janvier 2012.

57. Pendant la première semaine de janvier, le Ministre angolais des affaires étrangères s'est rendu à Accra et Abuja pour y rencontrer ses homologues ghanéen et nigérian et demander que les efforts déployés par la CPLP, la CEDEAO et les organismes des Nations Unies soient mieux coordonnés afin d'accélérer le processus de stabilisation en Guinée-Bissau. Lors de son séjour en Guinée-Bissau, du 5 au 8 janvier, le Ministre angolais de la défense a signé un accord avec le Ministre de l'économie de la Guinée-Bissau concernant le versement d'un montant de

16,5 millions de dollars en vue d'améliorer les conditions régnant dans les casernes militaires.

58. Le 30 janvier, le Président de la Commission de l'Union africaine a présidé une réunion ayant pour objectif de mobiliser des ressources en faveur de la Guinée-Bissau en marge du Sommet de l'Union africaine. Il a souligné que les partenaires de la Guinée-Bissau devaient continuer de l'aider à relever les multiples défis auxquels elle se trouvait confrontée pour parvenir à la paix et au développement. Les partenaires de la Guinée-Bissau présents lors de cette réunion, notamment la CPLP, la CEDEAO, l'Union européenne et les organismes des Nations Unies, ont réaffirmé leur soutien à la Guinée-Bissau. La CEDEAO a confirmé qu'elle avait versé un montant de 23 millions de dollars sur un compte de transit à Bissau, qui serait disponible une fois finalisé et signé le mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau, la CEDEAO et la CPLP. À l'heure de l'établissement du présent rapport, le mémorandum d'accord n'avait pas été signé.

I. Intégration du plan de travail stratégique conjoint des organismes des Nations Unies

59. Le 22 février, le Gouvernement et les organismes des Nations Unies ont signé un cadre stratégique intégré des Nations Unies pour la période allant de 2013 à 2017, tenant compte comme il se doit des priorités recensées dans le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

60. Pendant la période à l'examen, l'équipe de pays des Nations Unies et le BINUGBIS ont établi un rapport annuel sur l'application du plan de travail stratégique conjoint, en faisant le point sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés. Ils y ont noté que l'évolution de la situation sur les plans politique et militaire pendant le premier semestre de 2012 a retardé l'application de tous les programmes et activités prévus, avec des répercussions significatives sur les résultats obtenus en 2012.

J. Information

61. Comme je l'ai indiqué dans le rapport spécial que j'ai présenté après le coup d'État du 12 avril, la junte militaire au pouvoir a imposé plusieurs restrictions à la liberté des médias et la liberté d'expression et de réunion. Après le coup d'État, l'association Reporters sans frontières a déploré ces restrictions ainsi que de graves violations du droit à l'information, notamment les menaces pesant sur les journalistes, l'occultation de l'information et la censure, en engageant la junte militaire à respecter le droit des médias d'informer la population en toute liberté.

62. Pendant la période considérée, le Groupe de la communication des Nations Unies a produit 18 programmes radiophoniques sur le dialogue et la réconciliation, le respect et la promotion des droits de l'homme et de l'égalité des sexes et le développement, y compris les objectifs du Millénaire.

IV. Observations

63. Le coup d'État du 12 avril a constitué un important revers en ce qui concerne les efforts déployés à l'échelle nationale et internationale pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Guinée-Bissau. Il a eu lieu alors même que l'on commençait de noter des signes de redressement économique dans le pays et seulement sept mois avant la fin du mandat du gouvernement destitué. Si je me félicite que la communauté internationale ait condamné d'une seule voix la confiscation anticonstitutionnelle du pouvoir en Guinée-Bissau et demandé le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays et que la CEDEAO ait pris la tête des efforts déployés pour trouver une solution pacifique à la crise, il est urgent que les partenaires régionaux et internationaux conviennent de mesures harmonisées face à l'évolution de la situation dans le pays. Pour permettre le retour à la normale, il est indispensable que tous les partenaires de la Guinée-Bissau collaborent pour régler ensemble les problèmes rencontrés dans le pays, en particulier en ce qui concerne le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel conformément à la résolution 2048 (2012) du Conseil de sécurité.

64. L'instabilité régnant en Guinée-Bissau est la conséquence directe de l'incapacité des responsables politiques et militaires d'engager un véritable dialogue en vue de la réconciliation nationale. Il est apparent que le recours à la force à des fins politiques soit profondément ancré dans la culture politique. J'appelle tous les acteurs nationaux à emprunter la voie de la démocratie et à renoncer aux confiscations anticonstitutionnelles du pouvoir. Pour ce faire, il importe que de réelles concertations ouvertes à tous soient engagées à l'échelle nationale pour convenir des moyens de venir à bout des problèmes rencontrés dans le pays.

65. Le dernier coup d'État en Guinée-Bissau est venu s'ajouter à la longue liste des actes perpétrés de manière illégale ou anticonstitutionnelle depuis 2009, signes de la culture de violence et d'impunité régnant dans le pays. La stabilité politique restera un objectif lointain en Guinée-Bissau tant qu'il ne sera pas porté de coup d'arrêt à l'impunité. À ce jour, tous les efforts déployés pour que des enquêtes soient menées de manière crédible, transparente et efficace, dans le respect des normes internationales, en ce qui concerne les assassinats politiques des mois de mars et juin 2009, le coup de force militaire du 1^{er} avril 2010, l'incident du 26 décembre 2011, ainsi que les assassinats du 27 décembre 2011 et du 18 mars, et pour amener les coupables à répondre de leurs actes, n'ont porté que peu de fruits. L'Organisation des Nations Unies est prête à étudier les moyens de faciliter et d'appuyer le déroulement de ces enquêtes et l'ouverture de poursuites à l'encontre des coupables, y compris en ce qui concerne le coup d'État du 12 avril.

66. La crise qui sévit à l'heure actuelle porte aussi obstacle à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. La suppression du Ministère pour les femmes, la famille, la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté dans le cabinet de transition au pouvoir représente un recul significatif par rapport aux progrès qui avaient été accomplis dans l'établissement d'un cadre légal en vue de la réalisation de l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne l'adoption et l'application efficace de la politique nationale en matière d'égalité des sexes, qui avaient fait l'objet de vastes consultations. J'encourage les acteurs nationaux, notamment les principaux groupes de défense des droits des femmes dans le pays, à réclamer l'adoption et l'application de cette politique.

67. La situation sur le plan humanitaire s'est dégradée en Guinée-Bissau depuis le coup d'État. Il est fondamental que les partenaires internationaux répondent comme il se doit aux besoins urgents du peuple bissau-guinéen. À cet égard, je remercie les partenaires qui ont déjà généreusement contribué aux activités visant à améliorer les conditions de vie des plus vulnérables.

68. Le BINUGBIS a entrepris de revoir ses priorités en matière de réforme du secteur de la sécurité pour 2012 et 2013 à la lumière du coup d'État du 12 avril et des événements qui ont suivi. À cet égard, la Mission collaborera étroitement avec les acteurs nationaux et les partenaires internationaux de la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'ECOMIB, pour mieux définir les plans de réforme des secteurs de la défense, de la sécurité et de la justice, y compris en ce qui concerne la feuille de route adoptée en 2011 par le Gouvernement, la CPLP et la CEDEAO pour la réforme du secteur de la sécurité.

69. Le trafic de stupéfiants s'est apparemment intensifié depuis le coup d'État du 12 avril. La fragilité de la situation politique a eu pour effet de limiter considérablement les capacités des services de répression face à la criminalité transnationale organisée et au trafic de stupéfiants. J'appelle la communauté internationale à appuyer les efforts déployés pour lutter contre ce fléau par des moyens financiers, en termes d'infrastructure, sur le plan logistique et d'un point de vue opérationnel. La communauté internationale ne doit pas relâcher sa vigilance, non seulement en Guinée-Bissau, mais aussi dans les pays d'origine, de transit et de destination.

70. Je remercie le personnel du BINUGBIS, sous la direction de mon Représentant spécial, M. Joseph Mutaboba, et l'équipe de pays des Nations Unies dans son ensemble, ainsi que les organisations non gouvernementales nationales et internationales, qui contribuent inlassablement aux efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau.